

Sujet : [INTERNET] dossier GAEC des roseaux à Maresches

De : waquet <jean-paul.waquet@ac-lille.fr>

Date : 05/09/2021 16:53

Pour : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

OBJET : dossier GAEC des roseaux à Maresches

Monsieur le préfet,

Est-il concevable qu'en 2021 sorte encore un projet d'élevage intensif au détriment du bien-être des animaux et particulièrement des habitants riverains ?

Nous avons tous choisi de vivre à Maresches, commune du parc régional de l'Avesnois pour sa qualité de vie ; celle-ci est durement compromise pour une grande partie de ses habitants par le projet d'extension d'un élevage intensif de vaches laitières à quelques dizaines de mètres des plus proches voisins.

2002 : 60 vaches

2017 : 150 vaches ! (toujours dans la proximité immédiate des habitations)

2021 : projet de 220 vaches + 290 bovins = 510 animaux sur le même site !!!

Ce n'est pas nous qui avons décidé de construire nos maisons (vieilles pour certaines d'entre elles de plus de 100ans) près du site d'élevage ; il faut remettre les choses à leur vraie place et il est effarant de voir monter un tel projet si proche de nos habitations. Si les autorités compétentes acceptent qu'il soit monté (sans rentrer dans une polémique sur agriculture-élevage raisonnés et développement durable) il ne doit absolument pas nuire au cadre de vie d'une partie des habitants d'un village ; ils ont droit au respect de leurs conditions de vie. **L'intérêt de quelques-uns ne doit pas prévaloir sur l'intérêt général d'une partie de la population.**

Or ce projet amène des nuisances qui ont déjà commencé à dégrader les conditions de vie et qui vont s'accroître fortement !

Effluents

Les volumes déjà très importants de lisier et de fumier vont augmenter de façon proportionnelle au nombre de bêtes concentrées sur le site.

L'épandage de lisier et de fumier, au vu des quantités très importantes prévues, va immanquablement augmenter le taux de nitrates dans les nappes situées sur ces zones d'épandage intense.

Nuisances olfactives

Le projet, contrairement à ce qui est écrit, ne tient pas compte du respect des tiers vu qu'il est situé à quelques dizaines de mètres des premiers voisins. Les nuisances olfactives sont récurrentes, de légères à très fortes en fonction des conditions météo (température, direction du vent). Dans tous les cas, elles sont insupportables pendant les opérations de pompage du lisier et nous contraignent à refermer portes et fenêtres des maisons. Est-il normal de subir ces nuisances ? Je ne parle pas du nombre de mouches qui a explosé.

Page 34 du dossier : « les associés ont conscience des odeurs pouvant émaner de leur site de production... » ceci ne les empêche pas de vouloir monter en puissance de nuisances, aussi proche des habitations encore une fois !

Rotations d'engins

Le nombre d'engins (tonnes à lisier avec de très nombreuses rotations au vu du volume important, camions de livraison d'aliments, collecte du lait, va et vient des tracteurs...) va fortement impacter la tranquillité des voies de circulation de Maresches.

Nuisances sonores

Depuis notre terrasse, nous entendons fréquemment le bruit des pompes de puisage du lisier

Pompage de l'eau

L'important prélèvement d'eau par forage (10 103 m³/an prévus) est-il raisonnable au regard de la fragilité de plus en plus prononcée du niveau de la nappe phréatique ?

Emission dans l'eau et le sol

Le GAEC des roseaux se situe dans la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates ; peut-on se satisfaire de lire dans leur dossier « les associés s'efforcent d'appliquer les dispositions... » ou bien on les applique scrupuleusement, ou bien on ne prétend pas répondre au cahier des charges lié à la protection de l'environnement ! Nous n'avons plus le droit à l'erreur en matière de protection de notre milieu de vie ; une nappe souillée l'est durablement.

La situation existante a, contrairement à ce qui est écrit dans le dossier, un impact négatif fort sur les riverains de l'exploitation ! l'augmentation conséquente du cheptel va irrémédiablement dégrader le climat de vie dans son aspect environnemental et social. Il est clair que les limites du supportable sont atteintes ; l'augmentation du nombre de bêtes dans un espace aussi restreint et aussi proche des habitations entraînera des répercussions sur les volets sociaux et moraux de la santé des habitants du secteur.

Un tel projet, s'il veut exister et nous en comprenons l'enjeu économique, ne doit pas se faire au détriment de centaines de personnes du voisinage. **Il ne devrait pas se monter aussi proche des habitations !**

Le dossier met en avant nombre d'éléments techniques (calculs de surfaces de logements nécessaire au regroupement des animaux, nombre de robots, capacité de stockage, silos, production...) A quel moment se soucie-t-il du bien-être des animaux !!! et de celui des riverains.

Page 67 : « il y aura peu de gênes supplémentaires occasionnées pour le voisinage... » Les gênes sont d'ores et déjà bien présentes ; elles seront insupportables si ce projet aboutit.

J'habite Maresches depuis 29 ans en vantant chaque jour la qualité de vie qui y règne ; depuis 2017 et la création de cet élevage intensif, ce cadre de vie se détériore. Il n'est pas envisageable de le voir s'agrandir dans de telles proportions ; je demande l'abandon de ce projet comme les nombreux signataires de la pétition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Paul Waquet